

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

N° 28-2023

DECISION MUNICIPALE

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LE MAPA N°2023-01 « AUDIT INFORMATIQUE »

Monsieur Gilles VINCENT, Maire de la Commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER :

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2123-1 et suivants ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler des affaires énumérées à l'article L. 2122-22 - 4° du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la publication du 25 avril 2023 au 1<sup>er</sup> juin 2023 sur le site internet de la Commune, sur e-marchespublics.com et au BOAMP ;
- CONSIDERANT la compétence du Maire pour prendre « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres » inférieurs aux seuils de procédures formalisées ;
- CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au Jeudi 1<sup>er</sup> Juin, 11h00 ;
- CONSIDERANT qu'à l'ouverture des plis, 12 sociétés ont présenté une offre et ont été admises à concourir ;
- VU le rapport d'analyse des offres du MAPA n° 2023-01 « *Audit informatique* » présenté devant la Commission d'attribution du 1<sup>er</sup> Août 2023 ;
- CONSIDERANT l'analyse des offres comme suit :

N° de plis	SOCIETE	NOTATION DES OFFRES			
		DPGF	Prix sur 60 points	Technique sur 40 points	Note générale (sur 100)
1	C-ISOP SAS	24 981.00 €	44.39	32	76.39
2	VICQ Consultants SAS	32 160.00 €	34.48	30	64.48
3	TERRICONSEIL (SAS EMBLA)	29 400.00 €	37.71	32	69.71
4	ORDISYS INFORMATIQUE	30 950.00 €	37.49	27	64.49
5	AVAMED	29 575.00 €	37.49	32	69.49
6	LSI SERVICE	19 065.00 €	58.16	32	90.16
7	ACTIS INNOVATION	25 650.00 €	43.23	32	75.23
8	SYSDREAM	54 300.00 €	20.42	24	44.42
9	TGS France CONSULTANTS	31 800.00 €	34.87	32	66.87
10	NOVELIS	25 830.00 €	42.93	24	66.93
11	ORIA	18 480.00 €	60.00	34	94.00
12	CYBERSPECTOR	52 900.00 €	44.96	24	44.96

- CONSIDERANT la nécessité d'attribuer le MAPA n° 2023-01 « *Audit informatique* » au candidat le mieux-disant ;

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - D'attribuer le MAPA n° 2023-01 « *Audit informatique* » à la Société ORIA - 7 Avenue Parmentier - Central Parc 2 - Bâtiment A - 31200 TOULOUSE, considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 18 480.00 €

ARTICLE 2 - Le MAPA n°2023-01 « *Audit informatique* » prendra effet dès la réception de la notification d'attribution.

ARTICLE 3 - La durée du marché ou le délai d'exécution est de 120 jours à compter de la notification du marché.

ARTICLE 4 - La notification du marché à la société attributaire sera effectuée par lettre déposée sur la plateforme e-marchespublics.com.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête dans les deux mois à compter de la publication de la présente décision.

ARTICLE 6 - La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du VAR, publiée et inscrite au registre des délibérations de la Commune.

ARTICLE 7 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 Aout 2023.

Claude PRIOL  
Le Maire



Gilles VINCENT